



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 25 octobre 2023.

**PRÉSENTS** : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Jacques SEGUIN, Adjoint, Mme Yannick LEMOULT, Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET et M. Éric JOSEPH, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Yannick LEMOULT donne pouvoir à M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Éric JOSEPH donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **5.3 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS :**

#### **2023-70. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - GOUVERNANCE :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023-54 en date du 25 juillet 2023, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le groupement SARL L'HEUDÉ et Associés / SARL INCA / OLIVIER STRIBLEN SAS dans le cadre du projet de réaménagement urbain du Mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis.

La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage incombera à la Ville d'Ormes, qui a été désignée comme l'unique maître d'ouvrage conformément à la convention passée avec Orléans Métropole, et cela s'étendra depuis le lancement des études jusqu'à l'achèvement des travaux.

Orléans Métropole, en tant que co-signataire de cette convention, sera représentée par le Pôle Territorial Nord-Ouest (PTNO), qui aura pour mission de faciliter la coordination avec diverses entités métropolitaines, notamment la Direction du Cycle de l'eau. et de l'énergie, la Direction des Espaces Publics - Service Maintenance et Entretien Signalisation Tricolore Éclairage Public (MESTEP) et la Direction de la Gestion des déchets de la Métropole.

Le projet bénéficiera de la contribution d'intervenants externes, notamment les différents concessionnaires (réseaux et autres).

La tâche de coordonner l'ensemble de ces intervenants pendant toutes les phases du projet, de la conception à la réception finale des travaux, sera confiée au maître d'œuvre.

La gouvernance générale du projet comprendra :

#### **1. Un Comité de Pilotage (COFIL) :**

Il assurera le suivi du projet et validera les choix stratégiques.

Ce groupe de travail chargé de veiller au bon fonctionnement du projet est une structure décisionnelle, et un relais de la volonté politique.

Il va impulser la dynamique à l'ensemble des acteurs.

Le COFIL est composé de :

- M. Alain TOUCHARD, Maire
- M. Robert JEULIN, élu référent porteur du projet
- 4 élus du Conseil Municipal : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG et M. Éric VIGNEAU.

(M. Olivier GUILLOU se propose en tant que suppléant.)

Avec en appui technique :

- M. Bruno SOLON, Directeur Général des Services
- M. Pierre-Jean DARRAS, Directeur des Services Techniques
- Le ou les représentants d'Orléans Métropole
- L'équipe pluridisciplinaire du maître d'œuvre.

Ce comité de pilotage va assurer, tout au long du projet, les choix stratégiques, la communication autour du projet, le lien avec les institutionnels, la validation des choix et les étapes essentielles, la surveillance du bon déroulement du projet, le travail préparatoire et la remontée d'information à l'assemblée délibérante.

Il va également permettre l'identification des possibles évolutions du projet, la planification des dates clés.

Il produira aussi l'analyse des options proposées par l'équipe pluridisciplinaire du maître d'œuvre et présentera la décision sur les orientations stratégiques.

Le représentant de la maîtrise d'œuvre participera activement à ces réunions, préparera la documentation nécessaire, et rédigera des comptes rendus pour chaque étape de ses missions, en fonction des besoins spécifiques du projet.

## **2. Un Comité Technique (COTECH) :**

Il est composé des services opérationnels du maître d'ouvrage à qui il revient le soin de travailler conjointement avec l'équipe pluridisciplinaire du maître d'œuvre sur les différentes phases techniques et opérationnelles du projet, dans le cadre d'un dialogue constructif et une étroite collaboration.

Le COTECH est composé de :

- M. Robert JEULIN, élu référent porteur du projet
- M. Bruno SOLON, Directeur Général des Services
- M. Pierre-Jean DARRAS, Directeur des Services Techniques
- Le ou les représentants d'Orléans Métropole
- L'équipe pluridisciplinaire du maître d'œuvre.

Le représentant de la maîtrise d'œuvre participera activement à ces réunions, préparera la documentation nécessaire, et rédigera des comptes rendus pour chaque étape de ses missions, en fonction des besoins spécifiques du projet.

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 24 octobre 2023,

**Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 6 novembre 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 6 novembre 2023.

Publié ou notifié le : 7 novembre 2023.

